



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....8
Votants.....6
Exprimés.....8

Date de la convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 26 juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

PROCURATIONS : BRUN Christophe a donné procuration à GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à CALMELS Anne.

ABSENTS EXCUSES : BRUN Christophe, LADET Mathieu, RODIER Jean-Jacques, SAUVEPLANE Pierre.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de six.

SEANCE N°2025-4

DELIBERATION N°2025-4-1

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées –
Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L 2121-15 du CGCT ;

Considérant qu' « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à huit voix pour,**

- **de désigner** GARAMPON Olivier pour remplir cette fonction.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- **par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 30/06/2025**
- **par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 30/06/2025**

Le Maire
CALMELS Anne

A blue ink signature of Anne Calmels, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'Calmels' in a cursive script.

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier

A black ink signature of Olivier Garampon, featuring a large, bold, stylized 'G' followed by 'Garampon' in a cursive script.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.